

# Appel à candidature 2026

## Doctorat par le projet

## Règlement et modalités de dépôt

Date de lancement : lundi 02 mars 2026 à 14h

Date de clôture : lundi 13 avril 2026 à 14h

Le dossier pdf complet est à envoyer à l'adresse courriel suivante : [candidature-aac-eur@cyu.fr](mailto:candidature-aac-eur@cyu.fr)

*Mis à jour le 5 février 2026*

## Sommaire

I. Présentation générale	3
L'École Universitaire de Recherche <i>Humanités, Création, Patrimoine</i> (PSGS-HCH)	3
La recherche par le projet	3
II. Le parcours de thèse par le projet à l'EUR <i>Humanité, Création, Patrimoine</i>	4
Une démarche commune	4
Croiser les approches disciplinaires	5
Encadrement de la thèse	5
Suivi de la thèse et évaluation	5
Soutenance de thèse	5
Formation doctorale commune	6
Internationalisation	6
III. Liste des spécialités de doctorat	6
Pratique et théorie de la création littéraire	6
Architecture	7
Paysage	7
Arts	7
Conservation-restauration du patrimoine	7
Études patrimoniales	8
IV. Processus de sélection des projets	8
V. Critères d'évaluation et d'éligibilité	9
VI. Dispositions générales pour le financement de la thèse	9
VII. Publications et Propriété intellectuelle	10
Publications	10
Propriété intellectuelle	10
VIII. Constitution du dossier	11
IX. Modalités de soumission et de dépôt	11

## I. Présentation générale

L'École Universitaire de Recherche *Humanités, Création, Patrimoine* (PSGS-HCH), portée par CY Cergy Paris Université, accueillera à la rentrée 2026 les étudiants souhaitant s'engager dans un parcours de doctorat par le projet. Le présent appel à candidature est destiné à recruter ces futurs doctorants.

### L'École universitaire de recherche *Humanités, Création, Patrimoine* (PSGS-HCH)

L'École Universitaire de Recherche *Humanités, Création, Patrimoine* (PSGS-HCH), lauréate du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA3), regroupe les composantes de sciences humaines et sociales de CY Cergy Paris Université et quatre écoles œuvrant dans le champ de la création et du patrimoine : l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSAV), l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) et l'Institut national du patrimoine (INP), membres de la fondation des sciences du patrimoine, et l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC). L'originalité du projet est de proposer, en complément d'une mise en cohérence de l'offre de formation en sciences humaines et sociales de CY Cergy Paris Université, la mise en place de formations axées sur la recherche par le projet, aux niveaux master et doctorat. Les établissements membres de l'École universitaire de recherche, écoles ou université, partagent en effet une même préoccupation : celle de développer la recherche sur leurs objets respectifs, en privilégiant des pratiques de recherche en prise directe avec l'activité des professionnels qu'ils forment. Dans cette perspective, l'accent mis sur la recherche par le projet constitue un marqueur fort du projet scientifique de l'EUR.

### La recherche par le projet

La recherche par le projet entend intégrer la pratique (artistique, de conception / design, de restauration, de conservation...) au processus de recherche, en considérant que la production de connaissances peut aussi – et doit aussi – s'opérer dans la pratique et par la pratique. En prise avec les développements théoriques et épistémologiques les plus récents du champ de la création, il s'agit de concevoir et opérationnaliser des stratégies de recherche dans lesquelles la pratique est motrice, source à la fois des questionnements et des résultats de la recherche (*practice-based research*). L'intention est d'inscrire la pratique dans une stratégie d'amélioration continue par la recherche, via une posture de réflexivité sur ses propres démarches, outils et logiques d'intervention. Un des objectifs est, par ce travail de mise à distance de la pratique professionnelle, de favoriser le développement d'une réflexion plus autonome et moins normative, notamment dans le cadre des disciplines liées à l'exercice de la pratique patrimoniale.

Il s'agit donc d'imaginer une pratique de recherche qui s'appuie sur la pratique du projet, dont le matériau est produit dans le cours du projet et par le projet. Dans un protocole plus classique, le chercheur se poserait en observateur, à quelque distance des acteurs impliqués, pour analyser le processus en cours et les productions qui en résultent. La recherche par le projet propose que cet observateur devienne lui-même acteur, concepteur et porteur de la démarche qui fera l'objet de son analyse. La recherche par le projet comporte donc nécessairement une dimension réflexive, visant à retracer les conditions de déroulement du projet, donc de production des matériaux de la recherche, à en identifier les effets et les limites, et à en inférer le domaine de validité de la démarche ainsi proposée, testée et analysée.

La démarche est à ce titre très ambitieuse et très exigeante. Au final, l'analyse porte aussi bien (et à la fois) sur ce qui est produit dans le projet que sur le processus même de cette production, c'est-à-dire le projet comme modalité d'intervention (sur le réel, sur le social, sur la matière, sur le langage, sur la nature, sur l'imaginaire, etc.).

Sous cet angle, la recherche par le projet est aussi une recherche sur le projet, bien qu'elle soit ici portée par le concepteur lui-même. Elle va puiser dans le répertoire de la recherche sur le projet, dès lors qu'elle s'appuie sur un état de l'art et va donc chercher les productions préexistantes, émanant de divers champs disciplinaires,

susceptibles d'éclairer la compréhension de l'objet de recherche et de la situation de recherche. Et la recherche par le projet va également emprunter à la recherche pour le projet, dès lors qu'elle vise à informer et orienter les pratiques futures de projet ; or cette dimension est intrinsèque (quoique souvent implicite) à l'exigence de reproductibilité et de transférabilité qui est un des critères du travail scientifique.

L'idée de reproductibilité est d'ailleurs une des difficultés éventuelles de la recherche par le projet, particulièrement dans ses formes les plus sensibles, artistiques, laissant une place à l'inspiration, formes généralement rétives à la protocolisation et à la standardisation. La part ainsi laissée à l'aléa non contrôlable ou à l'inspiration non reproductible devra pour le moins être soulignée et caractérisée, de manière précisément à identifier ce qui, dans le processus de création/d'interaction avec la matière qui fait l'objet de l'analyse, peut relever de démarches reconductibles et ce qui y est irréductible. L'explicitation des conditions de déroulement de l'acte de création est ici l'exigence majeure, qui permet à autrui de se forger son opinion sur le processus étudié, ses déterminants et ses effets.

## II. Le parcours de thèse par le projet à l'EUR *Humanités, Création, Patrimoine*

L'EUR *Humanités, Création, Patrimoine* propose la mise en place d'un parcours de doctorat par le projet. Ce parcours, très sélectif, réservé à des projets de thèse prenant explicitement appui sur une pratique de projet, consistera en un accompagnement renforcé, prévoyant notamment des séminaires semestriels de regroupement de tous les participants, ainsi qu'une forme de contrôle continu, annuel, de l'avancement des travaux de thèse.

Ce parcours est réservé aux étudiants diplômés dans les diverses spécialités de doctorat proposées. Les thèses préparées, qui doivent répondre aux exigences académiques usuelles s'appuient également sur :

1. un dialogue entre sciences humaines, littérature et recherches théoriques, et pratiques de projet (pour définir notamment des outils de réflexivité) ;
2. Pour certaines spécialités, l'articulation avec une demande sociétale, des partenariats avec des institutions du champ de pratique concerné ou encore des acteurs territoriaux pouvant ici jouer un rôle d'activateurs de situations de projet ;
3. des formats de publication des résultats de recherche (dont un mémoire écrit) garantissant l'administration de la preuve et sa reproductibilité.

### Une démarche commune

- la recherche par le projet (*practice-based research*) place les concepteurs (artistes, architectes, paysagistes, conservateurs, restaurateurs) et leur pratique au cœur du processus méthodologique. Elle permet de produire des savoirs sur la pratique, susceptibles d'être réinvestis dans la pratique.
- la démarche de recherche est articulée par le projet (artistique, architectural, etc.) : elle constitue un espace de réflexion et de production qui nourrit le travail individuel, autant que le travail individuel peut nourrir le processus de recherche ;
- la recherche par le projet ambitionne d'inventer des formes de diffusion et de valorisation spécifiques, appelées par le projet de recherche lui-même. En arts notamment, les artistes considèrent que la recherche ne doit obéir à aucune forme a priori mais que celle-ci fait partie intégrante du processus de leur pratique.

Pour autant, les exigences académiques attachées au doctorat sont maintenues. Le doctorat par le projet consiste en l'élaboration et la présentation d'un travail original (le projet en architecture, paysage, art, création littéraire, études patrimoniales ou conservation-restauration) nourri de la recherche théorique et comprend la soumission d'un document analytique écrit et sa soutenance ; l'ensemble étant examiné et évalué comme un tout.

### Croiser les approches disciplinaires

Parce qu'elle vise une appréhension large, aussi complète que possible, des mécanismes ou phénomènes en cause – sans néanmoins pouvoir atteindre l'exhaustivité –, la recherche par le projet mobilise une pluralité d'apports disciplinaires. La pratique engage nécessairement une pluralité de dimensions. La recherche par le projet, qui s'appuie sur une pratique et s'efforce d'en rendre compte, doit donc mobiliser autant de perspectives interdisciplinaires que cela est utile à une appréhension et à une représentation suffisamment informée de la complexité intrinsèque des pratiques engagées dans le projet.

### Encadrement de la thèse

Il se fera obligatoirement en co-encadrement : 1 professionnel (qui peut ne pas appartenir au monde académique) et 1 enseignant habilité à diriger des recherches (HDR) obligatoirement rattaché à l'École doctorale 628 Arts, Humanités et Sciences Sociales (AHSS) de CY Cergy Paris Université.

Il est fortement recommandé d'avoir déjà identifié un directeur de thèse académique avant de déposer le dossier de candidature. Cependant, les candidats pourront déposer des projets de thèse pour lesquels l'encadrement scientifique (HDR) n'est pas encore fixé. Et l'EUR pourra accompagner ces candidats, si leur dossier est retenu, dans l'identification des encadrants pertinents et le montage du dispositif de suivi de la thèse sans pour autant qu'une exigence de résultat soit garantie.

Le doctorant sera accueilli dans un des laboratoires des établissements membres de l'EUR *Humanités, Création, Patrimoine*, en cohérence avec la spécialité de doctorat poursuivie. L'inscription en thèse se fait au sein de la Graduate School *Arts et Humanités* de CY Cergy Paris Université sous la direction d'un enseignant chercheur ou chercheur habilité à diriger les recherches (HDR) auprès de l'École doctorale 628 Arts, Humanités et Sciences Sociales (AHSS). Un enseignant chercheur étranger invité pour 3 ans et rattaché à un laboratoire rattaché à la Graduate School ou un HDR issu d'une autre université liée par une convention avec rattachement à la Graduate School peuvent encadrer les travaux. Dans tous les cas, la soutenance se fait dans l'École doctorale *Arts, Humanités et Sciences sociales* de CY Cergy Paris Université.

### Suivi de la thèse et évaluation

Un suivi régulier et obligatoire est mis en place : une évaluation par an sur la base d'un écrit qui détaille l'avancement du doctorat et d'une présentation orale : présentations intermédiaires en juin de l'année 1 et juin de l'année 2, soutenance de la thèse en année 3. La validation de ce suivi annuel est indispensable pour pouvoir continuer à avancer dans le doctorat. La non-validation entraîne l'obligation de reprendre cet écrit et de recommencer la présentation orale. Les écrits sur l'état d'avancement marquent la progression à la fois dans l'acquisition du cadre théorique et dans le recul critique sur sa propre pratique.

### Soutenance de thèse

Pour soutenir sa thèse, un étudiant doit avoir validé les évaluations des années 1 et 2. Il soutient devant un jury mixte (académiques et professionnels) composé de 4 membres minimum et devant répondre aux règles de composition des jurys de thèse. Les co-encadrants sont membres du jury.

La production finale attendue pour la soutenance comprend deux dimensions : le projet conduit (de création littéraire, architecture, arts, paysage, études patrimoniales, conservation-restauration) ; et un écrit analytique final (dont les caractéristiques seront définies avec les encadrants). La soutenance sera l'occasion de mettre d'explicitement oralement le projet et la démarche scientifique.

L'utilisation non explicite et non justifiée de l'IA est interdite. Les directeurs de thèses utiliseront un logiciel de vérification du plagiat et de détection d'emploi de l'IA sur tous les tapuscrits de thèse avant autorisation de soutenance. Un résultat positif constituera un motif de refus de soutenance.

Des lieux de soutenance spécifiques qualifiés et qualifiants peuvent être envisagés (musée, exposition, jardins, etc.).

### Formation doctorale commune

Les doctorants devront valider des crédits en suivant au minimum 3 journées d'ateliers doctoraux et 5 demi-journées de séminaires de recherche par année, faisant notamment intervenir des spécialistes de différentes disciplines, afin de donner aux doctorants les outils méthodologiques et critiques pour élaborer leur projet de thèse.

Ces formations transversales sont obligatoires pour tous les doctorants, quelle que soit la spécialité de doctorat retenue, permettant ainsi une confrontation des perspectives dans une optique scientifique néanmoins identique (doctorat par le projet).

En cas d'impossibilité justifiée d'assister à un ou plusieurs séminaires, des crédits pourront, à titre dérogatoire, être validés, en liaison avec l'École doctorale, par exemple, dans le cadre d'une implication dans l'activité et production scientifique de l'EUR (journée d'étude, publication, etc.).

### Internationalisation

Des bourses d'aide à la mobilité internationale (AMI) pourront être accordées sur décision de la commission exécutive après analyse du dossier de motivation pour un séjour à l'étranger.

## III. Liste des spécialités de doctorat

Les candidats devront indiquer la spécialité de doctorat dans laquelle ils entendent inscrire leur thèse, parmi les suivantes :

**Attention : les candidats inscrivent leur dossier dans une seule et unique spécialité, sous peine d'irrecevabilité.**

### Pratique et théorie de la création littéraire

Le doctorat par le projet littéraire part du principe qu'une création littéraire est en elle-même une recherche pouvant faire l'objet d'une théorisation. La thèse de pratique et théorie de la création littéraire doit donc comporter deux dimensions nécessairement articulées, selon une organisation spécifique à chaque projet : une création littéraire inédite qui peut prendre diverses formes (inscrites dans un genre ou hybrides, numériques ou non, associant ou non art de la parole et arts visuels) ; une partie théorique d'environ 200 pages, en lien étroit avec la partie créative. Les deux parties doivent constituer un tout, autour d'une problématique littéraire ou du traitement littéraire d'une thématique commune, comprenant également une analyse du processus de création. Ce mémoire permet d'évaluer, outre des compétences artistiques, des compétences en matière de culture littéraire, de théorie sur la littérature, d'interprétation des textes et d'aptitude à une posture réflexive sur ses propres créations.

Attention : le doctorat sera obligatoirement réalisé en langue française.

Contact : Chantal Lapeyre ([andree.lapeyre-michel@cyu.fr](mailto:andree.lapeyre-michel@cyu.fr))

### Architecture

Dix ans après la création du doctorat en architecture l'ENSA-V a souhaité développer un doctorat de projet. L'objectif est de favoriser l'innovation en accordant un haut niveau de reconnaissance à des recherches par le projet dans des langages qui peuvent être expérimentaux et de nouvelles écritures, ou des conceptions architecturales et urbaines originales, susceptibles de favoriser une régénération des pratiques et des processus de création. Que ce soit en s'appuyant sur les outils de simulation propres à la discipline ou sur des processus techniques et matériels, le projet sera l'élément central de la thèse. En se distanciant de la démarche de projet professionnel, il saura s'inspirer de sa valeur contextualisante pour dégager des éléments de théories qui démontreront l'apport de l'architecture à la connaissance.

Contact : Gabriele Pierluisi ([gabrielepierluisi@gmail.com](mailto:gabrielepierluisi@gmail.com))

### Paysage

Le doctorat de projet en paysage doit contribuer à l'avancement des sciences du paysage par la production de connaissances nouvelles dans les disciplines fondamentales qui servent de référence à l'expertise paysagère comme dans les disciplines techniques mises en œuvre dans la pratique paysagiste, et bien évidemment dans la conception même des démarches de projet de paysage. Il s'appuie sur la pratique du projet pour proposer, fonder, tester et vérifier des approches, des démarches de travail ou des protocoles d'intervention susceptibles de faire évoluer les références et in fine les pratiques des paysagistes. Il peut prendre pour objet toutes les étapes qui caractérisent et constituent le projet de paysage, ainsi que la démarche d'ensemble de conception du projet de paysage.

Contact: Sonia Keravel: [s.keravel@ecole-paysage.fr](mailto:s.keravel@ecole-paysage.fr)

### Arts

La recherche en art place les artistes, les auteurs, les créateurs et leurs pratiques au cœur du processus méthodologique. Étroitement associée à une expérience artistique et professionnelle de haut niveau, elle se déploie au sein même de la pratique artistique. Entre pratique de pensée et pratique artistique, la recherche en art convoque les différentes étapes du processus de création (de la conception à la production, à la diffusion et à la réception) qu'elle structure. Ce processus est nourri par un regard réflexif qui crée un aller-retour entre expérimentation et distance critique. Inventant leurs propres dispositifs et choisissant pour cela les médiums et les langages qui leur sont nécessaires au-delà des frontières disciplinaires, les actes et formes de la recherche en art articulent des récits minoritaires en friction avec les histoires dominantes.

Contact : Charlotte Fouchet-Ishii ([charlotte.fouchet-ishii@ensapc.fr](mailto:charlotte.fouchet-ishii@ensapc.fr)) et Martina Olivero ([martina.olivero@ensapc.fr](mailto:martina.olivero@ensapc.fr))

### Conservation-restauration des biens culturels

Le doctorat en conservation-restauration du patrimoine est une expérience professionnelle de recherche qui prend naissance dans la pratique de la conservation-restauration. L'analyse et la mise en perspective des résultats, la réflexivité autour de cette pratique, l'invention ou la construction de savoir-faire, de technologies, ou au sens large, d'outils, qu'ils soient conceptuels ou méthodologiques, qui sont au cœur de ce doctorat, sont actuellement absents du champ disciplinaire de la conservation-restauration. Ce doctorat sur projet serait le complément attendu, à la fois par les professionnels de la conservation-restauration mais aussi par les acteurs de la chaîne patrimoniale, au doctorat académique qui peut avoir pour thème l'histoire de la restauration,

l'histoire des techniques ou les sciences des matériaux. Il nécessite donc d'avoir une pratique de conservation-restauration.

Prérequis spécifique à la spécialité : un Master 2 en conservation-restauration permettant les interventions sur les collections nationales est exigé en application du livre IV du Code du patrimoine, articles R452-10 à R452-13.

Contact : Olivier Zeder ([olivier.zeder@inp.fr](mailto:olivier.zeder@inp.fr))

### Études patrimoniales

Pour le conservateur du patrimoine, le doctorat sur projet doit permettre de produire des connaissances nouvelles, tant dans les disciplines fondamentales qui servent de référence à l'expertise patrimoniale (notamment histoire, histoire de l'art, archéologie, histoire des sciences et techniques) que dans les disciplines techniques qui sont mises en œuvre dans l'exercice de la pratique patrimoniale (notamment muséologie, archivistique, méthodes d'analyse et de description du patrimoine mobilier et bâti, ainsi que du patrimoine archéologique). Il s'articule autour d'un projet patrimonial qui peut être par exemple, le commissariat d'une exposition, l'élaboration d'un nouveau projet scientifique et culturel, la conception et réalisation d'un nouvel accrochage des collections permanentes, le traitement et la mise en valeur d'un fonds d'archives, l'analyse et la description d'un ensemble d'objets mobiliers ou issus d'une fouille.

Contact : Séverine Blenner-Michel ([severine.blenner-michel@inp.fr](mailto:severine.blenner-michel@inp.fr))

## IV. Processus de sélection des projets

Étape 1	Ouverture de l'appel	Lundi 02 mars 2026 à 14h
Étape 2	Clôture de l'appel	Lundi 13 avril 2026 à 14h
Étape 3	Analyse de la recevabilité des projets Expertise et évaluation	Période du 20 avril 2026 au 31 mai 2026
Étape 4	Audition des candidats	22 et 23 juin 2026
Étape 5	Publication des résultats	Entre le 1 <sup>er</sup> et le 10 juillet 2026
Étape 6	Validation des contrats (en cas de disponibilité de contrats doctoraux ; à confirmer ultérieurement) par le conseil scientifique de l'École doctorale (si requis)	Selon la date du conseil de l'École doctorale
Étape 7	Inscription et démarrage de la thèse	Inscription à partir de juillet 2026 Démarrage de la thèse en octobre 2026

La recevabilité des projets sera examinée par des personnalités extérieures puis en Commission d'Admissibilité par la Commission Exécutive de l'EUR *Humanités, Création, Patrimoine*, formée de membres de tous les établissements partenaires. La Commission Exécutive auditionnera les candidats dont les dossiers auront été retenus à l'issue de cette première étape d'instruction.

Il est demandé aux porteurs de projets de signaler les laboratoires ou les experts pour lesquels il pourrait exister des conflits d'intérêts s'ils étaient amenés à participer à l'évaluation du projet.

La Commission Exécutive de l'EUR sélectionne les projets à financer sous forme de classement des lauréats et de liste complémentaire. Les inscriptions et éventuels contrats doctoraux seront soumis pour validation au conseil de l'École doctorale de la Graduate School *Arts, Humanités et Sciences sociales* de CY Cergy Paris Université.

## V. Critères d'évaluation et d'éligibilité

Les critères d'éligibilité des projets correspondent aux points suivants :

- Seuls des dossiers complets et respectant les modalités de soumission exposées aux sections VIII et IX seront traités.
- Le projet doit appartenir aux champs thématiques des spécialités de doctorat du parcours de doctorat par le projet de l'EUR *Humanités, Création, Patrimoine*. Dans les disciplines de l'architecture, du paysage, des arts et de la conservation-restauration, la formation requise doit être une formation préparant à la pratique de la discipline.
- Le candidat doit avoir complété une formation de master, ou équivalent, dans le champ thématique retenu. Si le candidat est retenu, mais s'il ne peut pas attester de ce diplôme de master ou équivalent reconnu au moment de l'inscription administrative, son inscription sera refusée.
- Le candidat doit attester dans son parcours de formation ou dans son itinéraire personnel d'une initiation à la recherche ; ce prérequis vise à permettre un démarrage rapide des travaux de doctorat et à offrir des conditions favorables à l'aboutissement de la démarche doctorale.
- Le candidat ne peut pas soumettre sa candidature à plus de trois appels.

Seront pris en compte dans l'évaluation :

- la qualité scientifique du projet,
- l'inscription dans des champs thématiques pertinents pour la spécialité de doctorat choisie,
- l'articulation aux débats actuels au sein de ces champs, tant sur les plans théoriques et épistémologiques que sur le plan des enjeux artistiques, sociaux ou pragmatiques,
- le positionnement dans le contexte national et international,
- l'adéquation du projet avec les modalités et principes présidant à la réalisation d'une thèse en parcours de doctorat par le projet, tels qu'énoncés plus haut,
- la faisabilité du projet.

## VI. Dispositions générales pour le financement de la thèse

Tous les dossiers de candidature devront expliciter les modalités de financement prévues pour la thèse. Trois cas de figure peuvent être envisagés :

### 1. Le candidat sollicite un contrat doctoral de l'EUR

**La décision de proposer des contrats doctoraux pour les AAC 2026 n'a pas encore été prise. Elle le sera ultérieurement et annoncée d'ici au mois de juin 2026.**

En cas de disponibilité de contrats doctoraux pour cette année (sous réserve de confirmation), le montant serait de 130K€ masse salariale chargée pour une durée de 36 mois soit une rémunération mensuelle de 3 600 € brut chargé (cf. Décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation

de ses statuts : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039287925>). Le candidat devra alors cocher la case « demande de contrat doctoral » dans le dossier de candidature qui fera alors office de demande d'inscription en thèse par le projet et de demande de financement. La décision positive du jury pour être inscrit en doctorat par le projet n'emporte pas la décision d'attribution de la bourse de thèse. Cette décision d'attribution de la bourse de thèse fait l'objet d'une autre délibération du jury. Le financement attribué par l'EUR prend la forme d'un contrat doctoral entre l'université et l'étudiant. Les modalités de financement et de réalisation de la thèse sont alignées sur les autres contrats doctoraux gérés par l'École doctorale. L'appel à candidature du doctorat par le projet 2026 devrait comprendre l'attribution d'un nombre de contrats doctoraux qui pour l'instant n'est pas encore connu.

## 2. Le candidat ne sollicite pas de contrat doctoral de l'EUR, mais bénéficie d'un financement obtenu par ailleurs (par exemple par son laboratoire d'accueil, dans le cadre d'un projet de recherche prédéfini)

Le dossier de candidature ne concerne alors que l'inscription formelle au doctorat, au sein du dispositif de doctorat par le projet. Le jury peut néanmoins vérifier que les financements obtenus permettent la réalisation de la thèse dans des conditions satisfaisantes.

## 3. Le candidat ne dispose que d'un financement partiel ou entend financer sa thèse par ses propres moyens, le doctorat étant poursuivi en parallèle à son activité professionnelle

La thèse peut alors être effectuée à mi-temps, et sa durée maximale peut être portée à 6 années. Le doctorant devra alors cocher la case prévue à cet effet dans le dossier d'inscription. Le jury doit vérifier la faisabilité du projet et peut notamment s'assurer que le montage financier envisagé est plausible.

### Suivi des projets financés

Des présentations des projets financés en cours de réalisation pourront être demandées dans le cadre des activités de l'EUR.

## VII. Publications et Propriété intellectuelle

### Publications

Les doctorants inscrits devront mentionner leur appartenance à l'EUR au titre du Programme Investissements d'Avenir dans toutes les publications ou communications orales en lien avec les travaux de thèse en faisant figurer la mention suivante :

*« Ce travail a bénéficié du soutien de l'École Universitaire de Recherche Humanités, Création, Patrimoine (EUR PSGS HCH) et d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Programme d'Investissements d'Avenir, intégré à France 2030, portant la référence ANR-17-EURE-0021 ».*

### Propriété intellectuelle

En fonction des financements obtenus, trois cas de figure sont possibles.

1. Le candidat a obtenu un éventuel contrat doctoral de l'EUR : le doctorant salarié est soumis au régime légal du Code de la Propriété intellectuelle<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour plus de détail, voir les articles L611-7 concernant les inventions de mission, Article L113-9 pour les logiciels et L131 et L132 pour la Propriété littéraire et artistique

2. Le candidat bénéficie d'un financement obtenu par ailleurs : élaboration et signature d'une convention entre le laboratoire d'accueil et l'EUR, qui précisera les modalités de mise en œuvre du doctorat (conduite du projet, régime de propriété intellectuelle).

3. Le candidat ne dispose que d'un financement partiel ou entend financer sa thèse par ses propres moyens, le doctorat étant poursuivi en parallèle à son activité professionnelle. Une convention entre l'employeur et l'EUR précisera le régime de propriété intellectuelle.

## VIII. Constitution du dossier

Chaque dossier se présente sous un **document pdf unique** concaténé, contenant les pièces suivantes :

1. Le dossier de candidature présentant le projet de thèse.
2. La copie du diplôme attestant du niveau bac + 5 requis.
3. Le CV du candidat de cinq (5) pages maximum, suivi des éventuelles pièces justificatives.
4. Une lettre ou un courriel d'engagement du directeur de thèse et/ou du responsable de spécialité ou du directeur du laboratoire d'accueil ; le cas échéant, le CV du co-encadrant professionnel.
5. Un portfolio, mise en page libre, formats pdf, explicitant la pratique professionnelle. Il peut contenir des photos, dessins, etc. Pour la spécialité *Pratique et théorie de la création littéraire*, il peut s'agir d'extraits pertinents d'œuvres du candidat. Les sites internet sont acceptés, les url devront être communiquées dans le portfolio.

Le portfolio est limité à cinq (5) pages, sauf pour la spécialité *Arts*, pour qui le nombre de pages n'est pas limité.

Le dossier doit être nommé sous la forme : PSGS\_HCH\_AAC\_2026\_Nom du candidat.

## IX. Modalités de soumission et de dépôt

Le dossier doit être envoyé uniquement à l'adresse : [candidature-aac-eur@cyu.fr](mailto:candidature-aac-eur@cyu.fr). Cette adresse étant réservée exclusivement au dépôt des dossiers, **il ne sera donné aucune suite à tout autre message qui y serait envoyé**. Pour toute question d'ordre pédagogique, administrative ou autre concernant l'EUR, les candidats sont invités à utiliser l'adresse [doctoratparprojet@cyu.fr](mailto:doctoratparprojet@cyu.fr).

L'envoi des dossiers s'effectue uniquement entre le 02/03/26 à 14h et le 13/04/2026 à 14h. Les candidats souhaitant apporter des modifications à leur dossier de candidature ont la possibilité d'envoyer une nouvelle version jusqu'à l'heure de clôture.

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera déclaré irrecevable.

La Commission Exécutive de l'EUR et le jury de sélection des candidats au parcours de doctorat par le projet se réservent le droit de demander des compléments d'information dans le but de faciliter les actions d'expertise et d'évaluation des projets déposés.

### RAPPEL

Vous ne pouvez candidater que dans une seule spécialité.

Si vous déposez votre dossier dans plusieurs spécialités, votre candidature sera déclarée irrecevable.

